

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 10 mars 2017

*L'an deux mille dix sept  
Le 10 mars à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,  
Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 03 mars 2017 par voie électronique.*

**Étaient présents :** Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Amandine HEBRARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Laurence OCCELLO, Serge NARDIN, Christophe RAMEAUX, Virginie TOUSSAINT

**Étaient absents excusés :** Pierre ALAMELLE pouvoir à Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER pouvoir à Frédérique ANGELETTI, David PACIOTTI pouvoir à Serge NARDIN, Marcel PELLEGRIN pouvoir à Mohamed MALLEM

**Étaient Absents :** Christopher DAVO, Tristan RIQUE

*Madame Frédérique ANGELETTI a été désignée comme secrétaire de séance*

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- affectation des dépenses de véhicules au budget eau

Accord à l'unanimité du conseil.

### **1. Tarif repas adulte à la cantine scolaire**

Monsieur maire rappelle au conseil municipal la délibération n°19 du 1<sup>er</sup> juin 2012 fixant les tarifs de la cantine scolaire.

Il propose au conseil municipal de rajouter un tarif pour les repas adultes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif repas adultes extérieurs à 5 euros.

### **2. Approbation du compte de gestion 2016 budget eau assainissement**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget eau et assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

### **3. Vote du compte administratif 2016 budget eau assainissement et affectation des résultats au Budget 2017**

Le conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Mohamed MALLEM adjoint examine le compte administratif du budget eau et assainissement 2015 qui s'établit ainsi :

### Fonctionnement

Dépenses 170 785,25 €  
Recettes 134 567,13 €

résultat de l'exercice: - 36 218,12 €

Reports de l'exercice N -1 : 89 316,16 €

Résultat de clôture : 53 098,04 €

### Investissement

Dépenses 83 635,10 €  
Recettes 77 987,31 €

résultat de l'exercice: - 5 647,79 €

Reports de l'exercice N -1 : 46 802,02 €

Résultat de clôture : 41 154,23 €

Hors de la présence de M. Philippe AUPHAN, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget eau et assainissement 2016.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 18 346,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

D'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **00,00 €**
- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **53 098,04 €**

#### **4. Remboursement des charges par le budget eau et assainissement**

Monsieur maire rappelle au conseil municipal la délibération n°15 du 10 mars 2017 :

Affectant sur le budget du service de l'eau et de l'assainissement :

- 40 % de la charge salariale de l'agent de maîtrise principal,
- 15 % de la charge salariale de l'adjoint administratif,
- 15 % de la charge salariale de la secrétaire générale
- la somme de 1500 € pour les frais d'assurances pour ce service

considérant que la commune ne possède qu'un seul véhicule utilisé également pour les besoins du service eaux et assainissement,

il propose d'affecter 40 % des frais inhérents à ce véhicule (entretien, carburant, assurance) sur le budget eau et assainissement.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

## 5. Approbation du budget primitif 2017 eau et assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2017 eau et assainissement,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2017 EAU ET ASSAINISSEMENT arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Charges à caractère général	75 452,01	Résultat d'exploitation reporté	53 098,04
Charges de personnel et frais assimilés	26 742,76	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 179,19
Dépenses imprévues	9 700,00	Vente eau	106 742,00
Virement à la section d'investissement	4 000,00	Subvention d'exploitation	3 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 903,01		
Autres charges de gestion courante	3 000,00		
Charges financières	421,45		
Charges exceptionnelles	15 800,00		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>181 019,23</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>181 019,23</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses imprévues	0 ,00	Solde d'exécution 'investissement reporté	41 154,23
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 179,19	Virement de la section d'exploitation	4 000,00
Emprunts et dettes assimilées	3 047,09	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 903,01
Immobilisations corporelles (vote +reports)	87 860,96	Dotations, fonds divers et réserves	1 331,00
		Subventions d'investissement	16 699,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>109 087,24</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>109 087,24</b>



